



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022

### SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois  
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey  
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci  
Sylvie Roberge, représentante de Sainte-Béatrix
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme  
Sylvain Breton, préfet sortant, maire d'Entrelacs  
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez  
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M Réal Brassard, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mmes Hélène Fortin, directrice des services juridiques et secrétaire-trésorière adjointe  
Julie Dorich, secrétaire de direction

**La séance se déroule à huis clos en raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CM-02-038-2022

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-02-039-2022

Il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 10.1.2 *Nomination des membres non élus du Comité consultatif agricole – Adoption.*

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Feuille des présences signée par tous les membres du Conseil

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2022

#### 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

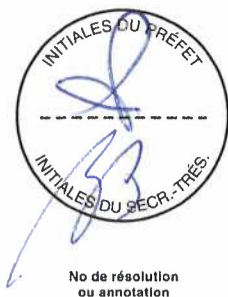
#### 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE

#### 6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

#### 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1 Commission aménagement et environnement (27 janvier 2022) –  
Dépôt du compte rendu

7.2 Commission sécurité publique, incendie et civile (20 janvier 2022) –  
Dépôt du compte rendu



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022

### 8. ADMINISTRATION

- 8.1 Embauche de la directrice générale adjointe - Décision
- 8.2 Programme de reconnaissance des employés – Décision
- 8.3 Sommes supplémentaires – Fibre optique – Électro Saguenay et Teltech mobilisation des équipes – Décision

### 9. AUDIENCE - AUCUNE

### 10. AMÉNAGEMENT

#### 10.1 **Dossiers aménagement**

- 10.1.1 Avis de conformité des règlements municipaux
- 10.1.2 *Nomination des membres non élus du Comité consultatif agricole – Adoption POINT RETIRÉ*

#### 10.2 **Autres dossiers d'aménagement**

- 10.2.1 Appel à projets pour la caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial – Dépôt d'une demande - Décision
- 10.2.2 FORÊT – Consultation publique potentiel acéricole priorisé – Adoption
- 10.2.3 Minicentrale Matawak – Appel d'offres Hydro-Québec – Budget - Décision

#### 10.3 **Terres publiques**

- 10.3.1 PAFIO – Harmonisation KANIEOKAMACIK (TNO) - Adoption

#### 10.4 **Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)**

- 10.4.1 PADF – Budget 2022-2023 – Adoption

#### 10.5 **Environnement**

- 10.5.1 Transport et prise en charge des RDD – Lancement d'un appel d'offres public – Autorisation et durée du mandat

#### 10.6 **Parcs régionaux**

- 10.6.1 Aucun point

#### 10.7 **Correspondance significative**

- 10.7.1 Aucune

### 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1 Aucun point

### 12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 12.1 Politique de dons et commandites – Décision
- 12.2 Demande d'approbation fiduciaire – Démarche avec le Comité local de développement social Matawinie, volet coordination et mobilisation – Décision



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022**

**12.3 Analyse des dossiers AERAM**

12.3.1 Auberge aux Quatre Matins inc. - Décision

**13. RATIFICATION – RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL**

**13.1 Commission de développement économique, culturel et  
social du 2 février 2022**

**13.2 Commission de développement économique, culturel et  
social du 9 février 2022**

**14. TRANSPORT**

14.1 Aucun point

**15. ÉVALUATION**

15.1 Aucun point

**16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION**

**17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT**

**18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT**

**19. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE**

19.1 Aucune

**20. VARIA**

20.1 Aucun point

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
19 JANVIER 2022**

**CM-02-040-2022**

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA COMMISSION  
ADMINISTRATIVE DU 11 JANVIER 2022**

**CM-02-041-2022**

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Sylvain Roberge et résolu unaniment de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

**5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE**

Le rapport d'activités de la préfète du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022 est déposé au Conseil de la MRC.

**6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Dépôt du rapport du secrétaire-trésorier et directeur général.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022

### 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

#### 7.1. Commission aménagement et environnement (27 janvier 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2022 de la Commission aménagement et environnement.

#### 7.2. Commission sécurité publique, incendie et civile (20 janvier 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 20 janvier 2022 de la Commission sécurité publique, incendie et civile.

### 8. ADMINISTRATION

#### 8.1. Embauche de la directrice générale adjointe - Décision

CM-02-042-2022

Considérant que madame Édith Gravel satisfait aux exigences demandées pour le poste à pourvoir;

Considérant qu'à sa séance du 1er février 2022, la Commission administrative recommande au Conseil de la MRC d'autoriser l'embauche de Mme Édith Gravel à titre de directrice générale adjointe de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement d'autoriser la direction générale de procéder à l'embauche de Mme Édith Gravel à titre de directrice générale adjointe de la MRC de Matawinie aux conditions suivantes :

Classement : cadre 2 – DGA – échelon 10 majoré

Salaire : 105 000\$

Conditions de travail : en fonction de la Politique des employés-cadres de la MRC

Date d'entrée en fonction : 21 février 2022

#### 8.2. Programme de reconnaissance des employés - Décision

CM-02-043-2022

Considérant que la MRC de Matawinie a instauré en 2019 un Programme de reconnaissance des employés;

Considérant que le Club social de la MRC s'est dissout en décembre 2021;

Considérant que l'actuelle version du Programme de reconnaissance des employés nécessitait une mise à jour;

Considérant que le sentiment d'appartenance fait partie des valeurs organisationnelles de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Michelle Joly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter la mise à jour proposée du Programme de reconnaissance des employés.

#### 8.3. Sommes supplémentaires – Fibre optique – Électro Saguenay et Teltech mobilisation des équipes - Décision

CM-02-044-2022

Considérant l'entretien, l'émondage, le débroussaillage et l'élagage inefficace des services publics (Hydro-Québec et Bell);

Considérant des retards importants dans le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Matawinie;





## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 16 février 2022**

Considérant des frais non évalués lors de l'appel d'offres FO-2020-002\_Devis phase 2 pour le déploiement de la fibre optique;

Considérant des frais non évalués lors de l'appel d'offres FO-2019-001\_Devis phase 1 pour le déploiement de la fibre optique;

Considérant que le regroupement vers un seul intermédiaire rend l'organisation du travail plus efficace et efficiente;

Considérant que la MRC de Matawinie aurait dû envisager des frais supplémentaires;

Considérant qu'il y a des problématiques organisationnelles entre les partenaires et des frais imputables inhérents à ces inefficacités;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement :

- d'autoriser la préfète de la MRC de Matawinie et le secrétaire-trésorier et directeur général à poursuivre les négociations avec Électro Saguenay et de ratifier l'entente éventuelle entre Électro Saguenay et la MRC de Matawinie;
- de recommander à ces derniers d'entreprendre des démarches avec TELTECH dans le but de proposer la ratification d'une entente entre TELTECH et la MRC de Matawinie. Le tout, aux conditions et sommes proposées;
- d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à acquitter les factures en provenance d'Électro Saguenay quant à l'émondage, le débroussaillage, l'élagage et toutes autres activités connexes à ces travaux y incluant un montant de 10% pour les frais de gestion d'Électro Saguenay plus toutes les taxes applicables.

### **9. AUDIENCE - AUCUNE**

### **10. AMÉNAGEMENT**

#### **10.1. Dossiers aménagement**

##### **10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux**

**CM-02-045-2022**

Il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme les règlements suivants :

- Règlement numéro 423-2021 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois visant à modifier le nombre de logements autorisés et la hauteur maximale des habitations multifamiliales dans la zone C-226;
- Règlement numéro 414-2021 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois visant à autoriser les habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Les Vallons et à modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis;
- Règlement numéro 410-2021 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois visant à modifier le règlement de zonage 574-96 concernant les usages et le nombre de bâtiments par lot pour certains usages dans la zone IN1-1;
- Règlement numéro 648-2021 de la Municipalité de Sainte-Béatrix modifiant le règlement de zonage numéro 526-2012 afin de préciser la méthode de calcul de la hauteur d'un bâtiment en étage et d'ajouter une hauteur maximale en mètres.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022

### 10.1.2 Nomination des membres non élus du Comité consultatif agricole - Adoption

Point retiré

### 10.2. Autres dossiers d'aménagement

#### 10.2.1 Appel à projets pour la caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial – Dépôt d'une demande - Décision

**CM-02-046-2022**

Considérant l'entrée en vigueur de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel, adoptée le 1er avril 2021, qui oblige les MRC à faire un inventaire de leur patrimoine immobilier;

Considérant l'obligation pour la MRC de Matawinie de réaliser un inventaire patrimonial, au plus tard le 1er avril 2026;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications rend actuellement disponible un appel à projets pour la caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial qui vise à soutenir financièrement les organismes municipaux, dont les MRC.

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement par le Conseil de la MRC d'autoriser le Service d'aménagement à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets pour la caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial et prévoir un maximum de 10 000 \$ à même les surplus reportés de la MRC pour couvrir la contribution financière maximale de la MRC.

#### 10.2.2 FORÊT – Consultation publique potentiel acéricole priorisé - Adoption

**CM-02-047-2022**

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) tient une consultation publique sur la délimitation des potentiels acéricoles de l'unité d'aménagement 062-71, située sur le territoire administratif de la MRC de Matawinie;

Considérant que les potentiels acéricoles à prioriser constituent une banque d'érablières à partir de laquelle le MFFP accordera de nouveaux permis ou permettra le développement d'érablières à des fins acéricoles;

Considérant que cette consultation publique a pour objectif de recueillir les commentaires et les préoccupations de la population concernant la délimitation des potentiels acéricoles à prioriser;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement de soumettre au MFFP les préoccupations de la MRC comme présentées par le Service d'aménagement.

#### 10.2.3 Minicentrale Matawak – Appel d'offres Hydro-Québec – Budget - Décision

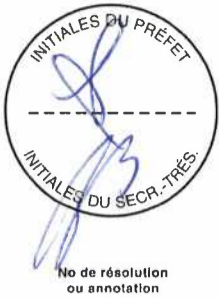
**CM-02-048-2022**

Considérant la résolution CM 11-377-2021, laquelle confirme l'intérêt du Conseil de la MRC de Matawinie de poursuivre le développement du projet de la minicentrale Matawak avec les partenaires de Manawan et de Mashteuiatsh;

Considérant l'appel d'offres A/O 2021 lancé le 13 décembre 2021 par Hydro-Québec dont l'objectif vise l'achat d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité visée de 480 Mégawatts (MW) de contribution en puissance et l'énergie associée, raccordé au réseau d'Hydro-Québec, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois;

Considérant que le projet de la minicentrale Matawak estimé à 15 MW s'inscrit parfaitement dans ce processus d'appel d'offres, notamment grâce à la capacité de fournir de l'électricité pendant la période de pointe hivernale;

Considérant que les documents d'appel d'offres doivent être déposés pour le 21 juillet 2022;  
Considérant qu'il y a lieu que les partenaires soient accompagnés techniquement pour rencontrer les exigences d'Hydro-Québec;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 16 février 2022

Considérant que l'organisme à but non lucratif, Développement PEK, se spécialise dans le développement de projets d'énergie renouvelable;

Considérant que la MRC et ses partenaires devront également avancer des garanties à Hydro-Québec avec le dépôt de l'offre au montant de 10,000 \$ par MW, sous la forme d'une lettre de crédit bancaire;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Réjean Guin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie mandate Développement PEK pour la préparation de l'offre à Hydro-Québec et autorise les déboursés suivants :

- un montant maximal de 211 000 \$ incluant les taxes applicables pour la préparation de l'appel d'offres;
- un montant supplémentaire de 100 000 \$ incluant les taxes applicables pour les études et travaux qui seront requis pour accélérer le développement du projet et les frais pour la mise en place de la structure des partenaires.
- le paiement de la garantie de 150 000 \$ requise par Hydro-Québec;

Le montant total de 461 000 \$ sera pris à même le surplus libre et sera facturé auprès des deux partenaires pour remboursement selon la répartition suivante :

MRC de Matawinie (37,5%)	172 875 \$
Conseil de bande de Manawan (37,5%)	172 875 \$
Conseil de bande de Mashteuiatsh (25%)	115 250\$

### 10.3. Terres publiques

#### 10.3.1 PAFIO – Harmonisation KANIEOKAMACIK (TNO) - Adoption

CM-02-049-2022

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023, dans le secteur KANIEOKAMACIK situé dans le Territoire non organisé (TNO);

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, pour laquelle cette dernière a soulevé l'enjeu de la période des opérations;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO;

Considérant que l'adoption des mesures d'harmonisation convenues avec le MFFP sera soumise à l'approbation du Conseil du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie du 16 février 2022;

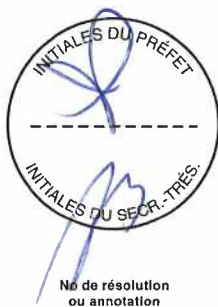
Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs du territoire concernés par les travaux d'aménagement forestier dans le secteur KANIEOKAMACIK;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Réjean Guin et résolu unanimement d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire concerné par le secteur d'intervention KANIEOKAMACIK.





## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 16 février 2022

#### 10.4. Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)

##### 10.4.1 PADF – Budget 2022-2023 - Adoption

**CM-02-050-2022**

Considérant la résolution CM-10-303-2021 adoptée par le Conseil de la MRC lors de la séance d'octobre 2021 autorisant la signature de l'entente de délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière, à titre de MRC délégataire désignée;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) alloue un budget de 382 750 \$ à la région de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2022-2023;

Considérant le montant de résiduel estimé de 205 688 \$ du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de l'année 2021-2022;

Considérant que la planification annuelle proposée prévoit des dépenses totalisant 585 748 \$ ainsi que le report d'un montant de 2 690 \$ au budget 2023-2024;

Considérant que la planification annuelle proposée respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie :

- adopte la planification budgétaire annuelle 2022-2023 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière, comme présentée;
- adopte la priorisation des projets déposés dans le cadre de l'appel de 2022-2023 du PADF pour un montant n'excédant pas 202 998 \$, comme présenté aux annexes 5(4.3) et 5(4.4);
- autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à signer les protocoles de financement avec les promoteurs;
- autorise, dès la signature des ententes, les premiers déboursés équivalant à 50 % de l'aide financière de chaque projet;
- transmette par copie électronique la présente résolution au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

#### 10.5. Environnement

##### 10.5.1 Transport et prise en charge des RDD – Lancement d'un appel d'offres public – Autorisation et durée du mandat

**CM-02-051-2022**

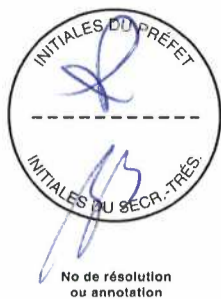
Considérant que la compétence de gestion des RDD a été déléguée à la MRC en 1998;

Considérant l'échéance au 17 juin 2022 du contrat actuel avec CRI Environnement inc. pour le transport et la prise en charge des RDD récupérés sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie d'autoriser:

- la réalisation d'un appel d'offres public pour le renouvellement du mandat de transport et prise en charge des RDD;
- d'inclure deux options de durée du mandat (3 et 5 ans).





## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022

### 10.6. Parcs régionaux

#### 10.6.1 Aucun point

### 10.7. Correspondance significative

#### 10.7.1 Aucune correspondance

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

### 11.1. Aucun point

## 12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

### 12.1. Politique de dons - Décision

CM-02-052-2022

Considérant l'absence de politique de dons au sein de la MRC;

Considérant que, actuellement, le budget des dons est en partie dédié à soutenir des événements organisés par les municipalités;

Considérant que le SDLR est mandaté par les membres de la Commission de développement économique culturel et social pour proposer une politique permettant de soutenir les événements des municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement par le Conseil de la MRC :

- d'adopter le cadre d'attribution des dons tel que proposé;
- de déléguer la gestion des dons à la responsable des communications pour présentation et validation au conseil des maires (réception et analyse des demandes, présentation au CM pour validation).

### 12.2. Demande d'approbation fiduciaire – Démarche avec le Comité local de développement social Matawinie, volet coordination et mobilisation – Décision

CM-02-053-2022

Considérant que l'entente signée entre la MRC de Matawinie et la Table des préfets de Lanaudière en date du 6 mai 2020 arrive à échéance le 31 mars 2022;

Considérant que la Table des préfets de Lanaudière a signé une entente régionale avec la Fondation Lucie et André Chagnon et qu'elle est désormais le gestionnaire des sommes de la FLAC pour l'ensemble de la région;

Considérant que des sommes sont disponibles pour soutenir l'embauche d'une ressource afin de soutenir la mobilisation dans le cadre de la démarche visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un fiduciaire local afin d'assumer la gestion administrative des sommes reliées à l'embauche de cette ressource;

Considérant le souhait du Comité local de développement social Matawinie de déléguer la fiducie à la MRC exprimé le 28 janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Sylvie Roberge et résolu unanimement d'accepter que la MRC de Matawinie agisse en tant que fiduciaire pour le volet coordination et mobilisation et que la préfète signe une entente à cet effet.

### 12.3 Analyse des dossiers AERAM

#### 12.3.1 Auberge aux Quatre Matins Inc. - Décision



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 16 février 2022

**CM-02-054-2022**

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide AUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Considérant la demande de l'entreprise Auberge aux Quatre Matins Inc. au programme susmentionné;

Considérant l'analyse du dossier de l'entreprise Auberge Aux Quatre Matins Inc. et la cotation obtenue;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement qu'une aide financière de 19 324 \$ soit octroyée, sous forme de prêt, prise à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Auberge aux Quatre Matins Inc. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente :

#### Conditions :

- Prêt de 19 324 \$, dont 10 724 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 5 600 \$ en fonds de roulement et 3 000 \$ pour l'aide supplémentaire relative aux pertes alimentaires (factures entre le 15 décembre 2021 et le 30 décembre 2021) ;
- Taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- Moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

### 13. RATIFICATION – RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL

#### 13.1. Commission de développement économique, culturel et social du 2 février 2022

**CM-02-055-2022**

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie entérine les résolutions énumérées ci-dessous de la Commission de développement économique, culturel et social du 2 février 2022.

- CDECS-02-003-2022
- CDECS-02-004-2022
- CDECS-02-005-2022
- CDECS-02-007-2022
- CDECS-02-009-2022
- CDECS-02-010-2022
- CDECS-02-011-2022

#### 13.2. Commission de développement économique, culturel et social du 9 février 2022

##### 13.2.1 Demande de prêt AERAM – Tech Gym

**CM-02-056-2022**

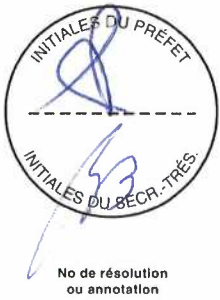
Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie entérine la résolution numéro CDECS/CS-04-2022 de la Commission de développement économique, culturel et social du 9 février 2022.

### 14. TRANSPORT

#### 14.1. Aucun point

### 15. EVALUATION

#### 15.1. Aucun point



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022**

**16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION**

**CM-02-057-2022**

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyé par M. Sylvain Breton et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques, montant total de 52 152,28 \$

Dépôts, montant total de 2 081 555,60 \$

Débites directs, montant total de 206 744,83 \$

Compte « Villégiature » MRC

Dépôts directs n<sup>os</sup> 171 à 175, montant total de 21 025,26 \$

Compte « TPI » MRC

Dépôt direct n<sup>o</sup> 171, montant total de 16 671,17 \$

**17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT**

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général est déposée aux élus.

**18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT**

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

106 Engagements 2021, montant total de 1 950 249,77 \$

154 Engagements 2022, montant total de 1 100 086,33 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagement 2021 n<sup>o</sup> 21-000045, montant de 364,44 \$

Engagements 2022 n<sup>os</sup> 22-000001 et 22-000002, montant total de 27 245,13 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2022 n<sup>os</sup> 22-000001 à 22-000004, montant de 20 851,63 \$

**19. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE**

**19.1. Aucune**

**20. VARIA**

**20.1. Aucun point**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée au Conseil.



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 février 2022**

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CM-02-058-2022**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 13 h 21.



---

Réal Brassard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier



---

Isabelle Perreault  
Préfète

